



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 NOVEMBRE 2024

Compte-Rendu

Présents	7	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, BALENO Alexandra, GADAT Sophie, BERLIER Gilles, FORTIER Sébastien
Pouvoir(s)	1	Mathilde THIERY a donné procuration à Alexandra BALENO
Absent(s)	3	ANTOINE Sarah, Emmanuelle MORANGE, BONTRON Thibault,

Approbation du Compte-Rendu du 26 Septembre 2024

1- Vente des parcelles communales A 2102, A 2609, A 2611 à Mr/Mme MOUCHET Loïc

Monsieur et Madame MOUCHET Loïc proposent dans leur dernier courrier d'octobre l'acquisition des 3 parcelles A 2102, A 2609, A 2611 adjacentes à leur terrain.

Les trois parcelles se situent en zone N pour une superficie totale de 534 m². Pour cette zone N, ils proposent d'acheter ces parcelles au prix de 1.50 €.

La parcelle A 2102 d'une superficie totale de 136 m² dispose de 33 m² en zone Ucc. Pour cette zone UCc, Mr et Mme MOUCHET Loïc proposent 40 € le m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 abstention

ACCEPTÉ de vendre les parcelles A 2102, A 2609, A 2611 à Mr et Mme Loïc MOUCHET

PRÉCISÉ que les frais de notaire sont à la charge des acheteurs.

FIXÉ le prix à 40 € le m² en zone Uc soit 1320 € pour 33 m² 1.5 € le m² en zone N soit 801 € pour 534 m².

Le coût total est fixé à 2 121 € pour 567 m²

AUTORISÉ le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2- Proposition d'achat des parcelles de Mr BOSSUS Pierre – OC 179-C180-C189-C190 - C191

Monsieur BOSSUS Pierre souhaite vendre à la Commune les parcelles A 97 – A 102 – A 728- A 729 – A 208 pour une superficie totale de 7 796 m².

Ces cinq parcelles se situent en zone Naturelle,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULÉ la délibération n°2024-32 relatif à l'exercice du droit de préemption pour ces 5 parcelles,

DECIDE d'acheter les cing parcelles détaillées ci-dessous :

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Nature Cadastrale	Zonage
OC 179	LE DELUGE	1 845 m ²	Terre	N
OC 180	LE DELUGE	673 m ²	Bois	N
OC 189	LE DELUGE	1 743 m ²	Bois	N
OC 190	LE DELUGE	1 782 m ²	Pré	N
OC 191	LE DELUGE	1 753 m ²	Pré	N
	TOTAL	7 796 m²		

FIXE le prix d'achat total à 8 000 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition.

3- Proposition d'achat de la parcelle OC 71 de Mme BOSSUS Catherine

Madame GROBEL Catherine souhaite vendre à la Commune la parcelle C 71 située en zone N d'une superficie totale de 5 120 m²

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter la parcelle C 71

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Nature Cadastrale	Zonage
OC 179	LE DELUGE	5 120 m ²	Pré	N
	TOTAL	5 120 m²		

FIXE le prix d'achat total à 1 536 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition.

4- Proposition d'achat des parcelles de Mr ROSSET Henri – OC 37-C163

Dans le cadre de la succession de Mr ROSSET Henri, sa famille propose de vendre à la Commune les parcelles C 37 et C 163 d'une surface totale de 14 088 m².

Ces parcelles représentent un intérêt particulier pour la commune dans la mesure où elles jouxtent des parcelles communales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter la parcelle C 37 et C 163

N° Parcelles	Lieudits	Superficies	Nature Cadastrale	Zonage
OC 37	Bois de la fourmilière	449	Bois	N
OC 163	Creulents	13 619	Bois	N
	TOTAL	14 068m²		

FIXE le prix d'achat total à 7 000 € sachant que ce secteur fait partie du périmètre de protection des captages.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition.

5- Prime de Noël pour les enfants du personnel communal

Monsieur le Maire sollicite l'aval du Conseil Municipal pour octroyer une prime de Noël aux enfants du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE L'octroi d'une prime de 60 € par enfant

AUTORISE Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6- Indemnisation Stagiaire

Monsieur le Maire propose d'indemniser notre stagiaire du fait qu'elle va réaliser différentes tâches pour la mairie durant les 4 jours de stages courant novembre 2024.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

REFUSE la proposition de Monsieur le Maire

DECIDE de lui allouer une carte cadeau d'un montant maximum de 50 euros.

7- Demandes de Subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
VERTI POCHE	/	100 €

Fin de séance 20h55.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Frédéric GUIBERTI

Gilles BERLIER

